

Charte de bonne conduite dans les temps péri-scolaires

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les temps péri-scolaires sont basés sur deux principes généraux simples :

- Chaque enfant compte autant que les autres.
- Le matériel et les locaux appartiennent à la collectivité.

LES RÈGLES ESSENTIELLES

En conséquence de ces principes, les agents du syndicat mixte scolaire sont les garants des règles de vie en collectivité telles que

- On ne doit pas se faire mal, faire mal aux autres, on doit respecter les autres ;
- On n'est pas obligé de parler ou de faire l'activité proposée mais à la cantine, on doit goûter ;
- Quand on joue, on fait semblant ;
- On doit ranger quand on a fini ;
- On ne doit pas casser le matériel.

QUELQUES REPÈRES SUR LES COMPORTEMENTS ATTENDUS

Les attitudes envers soi et les autres :

Je suis poli. Si je ne suis pas d'accord, je m'explique sans taper ou sans vilains mots. Si je ne suis pas entendu ou que je n'arrive pas à bien dire ce que je veux, j'ai le droit de demander à l'adulte de m'aider.

Si je ne me sens pas bien, si j'ai mal quelque part, si j'ai mal au ventre, si j'ai mal à la tête, si je me suis fait mal, je dois en parler aux adultes.

Si on me fait mal, si on veut m'obliger à faire quelque chose que je ne veux pas, si on me fait peur, j'ai le droit d'en parler à l'adulte. Je peux en parler à mes parents.

Les attitudes envers le matériel :

Je suspends ma veste au portemanteau et je pose mon cartable convenablement (sans le jeter).

Je ne casse pas les jouets, je ne les jette pas et quand j'ai fini de jouer je les range.

Je fais attention aux objets fabriqués pendant les TAP.

Je fais des efforts pour prêter les jeux et ne pas les garder que pour moi. J'attends mon tour et quand j'ai fini, je laisse la place aux autres.

Signature de l'enfant

Signature des parents